- Par des entretiens avec des décideurs politiques et par des pétitions, en Allemagne et à l'étranger, attirer l'attention sur le sort des défenseurs des droits de l'homme menacés et emprisonnés, et réclamer leur protection ou leur libération;
- À l'étranger, souligner l'importance de l'engagement de défenseurs des droits de l'homme, si possible en les rencontrant personnellement ou en les visitant en prison, plaider pour une procédure judiciaire équitable à leur encontre ou participer à une mission d'observation de procès;
- Vérifier si les collègues menacés peuvent être soutenus à l'étranger à travers des parrainages.

Les informations du secrétariat de la commission peuvent également être utilisées pour des campagnes de soutien organisées en Allemagne. Elles constituent une bonne base pour des pétitions et pour des entretiens avec des responsables politiques de pays où les droits de l'homme sont bafoués.

Pour que les informations et listes de noms soient à jour, il est important qu'après un entretien ou un voyage, les députés informent le secrétariat de la commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire au sujet de leurs impressions ou des actions qu'ils ont menées, et qu'ils lui fassent des recommandations pour les démarches ultérieures.

Cela vaut la peine de s'engager, car le courage et la persévérance des défenseurs des droits de l'homme méritent d'être protégés, partout dans le monde!

Points de contact et sources d'informations

Coordination:

■ Secrétariat de la commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire menschenrechtsausschuss@bundestag.de

Soutiens:

- Groupes de travail des groupes parlementaires pour les droits de l'homme et l'aide humanitaire
- Délégation allemande auprès de l'Union interparlementaire
- Délégation allemande auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- Délégation allemande auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
- Différentes organisations de défense des droits de l'homme, dont amnesty international www.amnesty.de, Human Rights Watch www.hrw.org

Mentions légales

 $\acute{\text{E}}$ diteur : Bundestag allemand, commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire

Traduction : Service linguistique du Bundestag allemand, en collaboration avec Pierre Debock

Aigle du Bundestag : Pr Ludwig Gies ; adaptation de 2008 : büro uebele Photo : Bundestag allemand/Photothèque/Thomas Trutschel

 ${\bf Conception/Impression: Bundestag\ allemand, Service\ Fournitures\ centrales\ et\ logistique}$

Clôture de rédaction : août 2016

© Deutscher Bundestag, Berlin ; tous droits réservés.



Deutscher Bundestag



Les défenseurs des droits de l'homme et les parlementaires menacés doivent être protégés, partout dans le monde.

En Allemagne, les personnes qui s'engagent pour la concrétisation et le respect des droits de l'homme ne courent aucun risque. Aucune sanction ne les menace, aucun danger ne les guette. En revanche, dans de nombreux autres pays, ceux qui défendent les droits de l'homme peuvent devenir euxmêmes victimes de violations de ces mêmes droits.

Parmi les défenseurs des droits de l'homme, les avocats, journalistes, représentants de syndicats, d'organisations de défense des droits des femmes, de minorités ethniques et religieuses et de peuples indigènes sont particulièrement menacés.

Les parlementaires protègent les parlementaires

Dans beaucoup de pays, les représentants politiques comptent également parmi les défenseurs des droits de l'homme en danger. Il peut s'agir d'élus, de représentants de l'opposition ou de maires, qui agissent souvent dans des conditions politiques extrêmement difficiles. Le plus souvent, leur seule faute est d'avoir exercé leur droit à la libre expression de leur opinion. Leur critique constitue à de multiples égards une gêne pour les organes de l'État, dans les pays où la situation des droits de l'homme laisse à désirer, ou pour des groupes paramilitaires. De manière récurrente, ils sont diffamés. menacés, relevés de leurs fonctions, arrêtés arbitrairement, condamnés pour activités « subversives », torturés ou même assassinés. Parmi ces personnes peu appréciées, certaines « disparaissent » définitivement. Les responsables ne sont que rarement condamnés.

Les membres de la commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire du Bundestag ont dès lors décidé de mettre sur pied l'action « Les parlementaires protègent les parlementaires ». L'idée de base est que les députés du Bundestag qui peuvent exercer leur mandat en toute sécurité viennent en aide à leurs homologues étrangers qui sont menacés et aux défenseurs des droits de l'homme persécutés.

En adoptant la motion intergroupe « Protection des défenseurs des droits de l'homme menacés », en décembre 2003, le Bundestag allemand s'est engagé à participer à l'initiative de l'Union interparlementaire (UIP) pour la protection des parlementaires dans le monde. Il met ainsi en pratique l'engagement pris dans le cadre de l'UIP afin d'apporter sa contribution à la protection et à la promotion des droits de l'homme. Cette campagne est un élément majeur de la solidarité entre représentants politiques allemands et étrangers, mais aussi avec les défenseurs des droits de l'homme, et une contribution importante à une politique crédible en matière de droits de l'homme.



Que peuvent faire les députés du Bundestag pour leurs collègues étrangers ?

Les députés ont à leur disposition un réseau de contacts internationaux, qu'ils peuvent mettre à profit pour leurs collègues menacés. Les membres de la commission des droits de l'homme, qui sont déjà intervenus en faveur de nombreuses victimes de violations des droits de l'homme, ne doivent pas être les seuls à participer à l'action « Les parlementaires protègent les parlementaires ». Au contraire. tous les députés du Bundestag sont invités à y prendre part, quelles que soient les priorités de leur action politique.

Ills peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat de la commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire afin de savoir si, dans un pays avec lequel ils ont des contacts ou qu'ils souhaitent visiter, des membres de l'opposition font l'objet de menaces, et comment ils

peuvent au mieux leur venir en aide. En collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, l'Union interparlementaire et les organisations non gouvernementales, le secrétariat établit, pays par pays, des notes d'information reprenant des noms des parlementaires et défenseurs des droits de l'homme menacés ou persécutés.

Sur la base de ces informations, les députés décident de quelle manière ils peuvent aider au mieux leurs collègues menacés, sans que ceux-ci encourent un danger supplémentaire. La motion « Protection des défenseurs des droits de l'homme menacés » propose une série d'actions possibles :

Le logo universel des droits de l'homme